

Structures éligibles à l'initiative urbaine européenne en région Hauts-de-France

Représentation des autorités urbaines éligibles au programme, soit :

- Les communes de plus de 50 000 habitants
- Les EPCI de plus de 50 000 habitants dont 51% des habitants vivent dans des communes classées comme « urbaines » par la DGURBA de l'UE densité > à 300 hab. / km² et pop. > 5 000 hab.

